



Aperçu statistique
à partir des budgets 2020 et 2021

LES FINANCES DES POUVOIRS LOCAUX DE WALLONIE



Sommaire

INTRODUCTION – MESSAGES CLÉS	3
Sources statistiques & considérations méthodologiques	6
ENSEMBLE DES POUVOIRS LOCAUX WALLONS	7
Recettes	7
Dépenses courantes et en capital	8
Épargne brute et besoin de financement	8
Endettement	8
LES COMMUNES WALLONNES	9
Dépenses ordinaires	9
Le financement des pensions du personnel statutaire continue à peser sur les budgets des pouvoirs locaux	10
Recettes ordinaires	14
Soldes	19
Investissements	20
LES CPAS WALLONS	21
Dépenses ordinaires	21
Recettes ordinaires	23
Investissements	24
LES PROVINCES WALLONNES	25
Dépenses ordinaires	25
Recettes ordinaires	27
Soldes	28
Investissements	28



Introduction – Messages clés

Les pouvoirs locaux en 1^{re} ligne et acteurs incontournables de la relance

La pandémie a mis en évidence le rôle essentiel des autorités locales, en tant que pouvoirs intermédiaires, dans la lutte contre le Covid-19.

La situation d'urgence a souvent conduit nombre d'entre elles à prendre des initiatives qui ne relevaient pas nécessairement de leurs compétences, soit parce que cela leur a été demandé par les autorités supérieures (p. ex. le contrôle des règles du couvre-feu et de quarantaine), soit de leur propre initiative en réponse aux urgences qui se présentaient sur le terrain (p. ex. la distribution de masques au début de la crise et la sensibilisation de la population à la vaccination ces dernières semaines).

Nous sommes désormais à un tournant. Avec la vaccination croissante, également soutenue par les pouvoirs locaux, nous pouvons entrevoir une véritable sortie de la crise sanitaire et aborder les défis d'une relance durable. Dans les mois qui viennent, les pouvoirs locaux continueront à prendre des mesures pour **soutenir le redressement de l'économie locale**. Mais dans une seconde phase, les pouvoirs locaux en tant **qu'investisseurs publics de premier plan** (+/- 35% des investissements publics), seront également des acteurs incontournables pour œuvrer concrètement à la transition environnementale et contribuer à une société plus résiliente.

Les pouvoirs locaux sont-ils financièrement assez solides pour contribuer à la relance?

Après avoir analysé l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des pouvoirs locaux, nous nous sommes penchés, à partir des résultats d'un sondage effectué auprès des gestionnaires communaux, sur les axes d'actions prioritaires dans le cadre des plans de relance de l'économie locale.

Des finances publiques locales moins perturbées que les autres niveaux de pouvoir

Dans quasiment tous les pays de la zone euro et toutes les autres principales économies, la crise du Covid-19 et les mesures y afférentes prises par l'ensemble des pouvoirs publics (dispositifs sanitaires, confinements, dispositions économiques et sociales d'urgence) ont un impact majeur sur les finances publiques. Les déficits des administrations publiques se sont creusés et leurs dettes ont souvent atteint des niveaux inégalés depuis la seconde guerre mondiale.

Parmi l'ensemble des pouvoirs publics, les finances des pouvoirs locaux ont toutefois été moins directement exposées aux conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire. Cela tient à la fois à la nature de leurs compétences (peu orientées vers le soutien direct des agents économiques) et à la structure de leurs recettes (impôt foncier, impôt sur le revenu perçu avec décalage) qui présentent une plus grande inertie à l'évolution du contexte socioéconomique.

Si le choc budgétaire a été de moindre ampleur, les pouvoirs locaux ne sont pas sortis indemnes de cette période de crise sanitaire. Nous ne disposons pas encore des comptes 2020 mais nous pouvons déjà mesurer les impacts au travers des modifications budgétaires réalisées en 2020 pour s'adapter à ce nouveau contexte ainsi qu'au travers des budgets 2021 qui intègrent les effets prolongés de nombreux impacts.



Impact sur les dépenses ordinaires: des surcoûts mais également des économies forcées

La crise sanitaire a plutôt contribué à freiner la progression des **dépenses de personnel** à la suite d'un recours très partiel au chômage économique (principalement durant la première période de confinement) et à freiner le recrutement de personnel prévu initialement (non-remplacement de départs à la retraite). Cette évolution se confirme dans les statistiques de l'ONSS qui font état d'un léger recul de l'effectif du personnel des administrations communales en équivalents temps plein (ETP). On relèvera que la part du personnel statutaire décroît à nouveau plus rapidement que l'ensemble du personnel et représente moins de 25% de l'ensemble des ETP fin 2020 dans les communes wallonnes, ce qui n'est évidemment pas favorable au régime de financement des pensions du personnel statutaire.

Par contre, les **dépenses de fonctionnement** ont généralement dû être revues à la hausse notamment pour couvrir des surcoûts directement liés à la crise sanitaire (l'achat de masques et de gel hydroalcoolique pour le personnel communal, les frais d'entretien des locaux, l'achat de matériel permettant un accueil sécurisé de la population... et l'achat de masques distribués à la population). Ces surcoûts ont été partiellement compensés par une réduction de frais de fonctionnement (énergie, eaux, carburant, gestion des déchets...) à la suite de la fermeture de nombreux bâtiments à la population et de la suppression de nombreux événements sur l'espace public.

La crise sanitaire a entraîné une forte progression des **demandeurs d'aide sociale** fragilisés durant les différentes périodes de confinement ainsi que des surcoûts importants pour les maisons de repos. On relèvera que la progression concerne davantage des aides matérielles (couverture de frais d'hébergement, aides alimentaires...) et des aides de trésorerie (médiation de dette, sollicitation d'avances...) plutôt que les demandes de revenu d'intégration classique (RIS). Les interventions financières des autorités tant régionales que fédérales pour couvrir ces surcoûts ont certainement permis d'amortir l'impact sur l'évolution des dotations communales tant pour les budgets finaux 2020 que dans les budgets 2021.

En matière de **dépenses de transfert**, on mentionnera surtout la diminution de 25% de la **dotation aux zones de secours** (résultant de la reprise progressive du financement des zones par les provinces en 2020 prévue par l'actuelle déclaration de politique régionale wallonne) et à contrario la progression de plus de 20% des subventions communales en faveur des ménages, des commerces, des indépendants et des associations locales en soutien aux effets de la crise sanitaire.

Au sein des **dépenses de dette**, les charges d'intérêts sont en recul structurel dans le contexte des taux d'intérêt historiquement bas (-25% depuis 2015). Ils ne représentent plus qu'un peu plus de 20% des charges financières totales alors que le remboursement en capital des emprunts absorbe une part croissante.

Des projets d'investissement à la hausse mais contrariés par les effets de la crise

Avec un net regain des projets d'investissement observés déjà dans les budgets initiaux 2020, les budgets 2021 font état d'une nouvelle progression pour les communes wallonnes. Il est toutefois vraisemblable que cette progression constatée en 2021 résulte en grande partie de projets d'investissement reportés en 2020 à la suite de la crise sanitaire. La période de confinement a en effet retardé la mise en œuvre de certains projets d'investissement (arrêt temporaire d'entreprises de construction, retard dans la livraison de matériaux, retard des procédures de marchés publics...).

L'impact de la crise sur les recettes ordinaires amorti par les aides régionales

De **nombreuses taxes** ont été impactées négativement par la crise sanitaire dès 2020 et voient leurs effets se prolonger, voire s'accroître en 2021.

Outre l'impact du confinement sur le rendement de certains **impôts locaux** (taxes sur les spectacles et l'occupation du domaine public), de nombreuses municipalités ont pris des mesures supplémentaires pour soutenir les entreprises locales en supprimant ou en abaissant le taux de certaines taxes et redevances. Quelques exemples: taxes de terrasse, taxes sur le stationnement des véhicules, taxes environnementales, taxes de marché pour les marchands ambulants / forains, taxes sur les sociétés de taxis, taxes sur l'hébergement touristique...

Les communes seront indéniablement confrontées à une diminution des recettes issues des **additionnels à l'IPP** (à la suite du recours au chômage économique durant le confinement dans un premier temps et en raison de pertes d'emplois à la suite des probables restructurations, voire faillites d'entreprises dans un second temps). Compte tenu des délais d'enrôlement, l'impact dans les budgets communaux ne se marquera toutefois qu'à partir des budgets 2021 et se poursuivra au minimum sur les budgets 2022.

La réduction des recettes de prestations qui avaient déjà été constatées en 2020 se prolonge dans une moindre mesure en 2021 à la suite de la fermeture de nombreux services communaux durant les diverses périodes de confinement (droits d'entrée aux infrastructures communales, interventions des parents dans les frais de garderie, location de livres dans les bibliothèques, non-perception de produits de location...).

Les communes et les CPAS ont toutefois pu compter sur des **aides régionales** pour limiter les impacts négatifs de la crise sanitaire sur leurs budgets.



Le Gouvernement wallon a par exemple dégagé diverses enveloppes budgétaires dès 2020 qui ont été généralement prolongées en 2021 afin de compenser partiellement les mesures d'allègement fiscal adoptées par les communes pour soutenir les commerces, les indépendants et les entreprises. Il a également procédé à un déplaçonnement des compensations fiscales dans le cadre de la réduction forfaitaire du PRI et du complément régional.

Les soldes budgétaires in fine relativement préservés

Selon les budgets initiaux 2021, les **communes wallonnes** dégagent ensemble un léger boni de 65,1 millions EUR à l'exercice propre et de 356,9 millions EUR à l'exercice global. Par rapport aux années antérieures, le solde à l'exercice propre présente une certaine stabilité (entre 50 et 70 millions EUR selon les années, soit près de 1% des recettes ordinaires).

Le maintien de ces excédents, en dépit des impacts de la crise sanitaire, a pu être obtenu, outre les mesures de soutien régionales, par la reprise partielle du financement des zones de secours par les provinces, d'une part, et par le recours par un certain nombre de communes aux mesures dérogatoires d'assouplissement budgétaire prévues par le Gouvernement wallon, d'autre part.

Importantes craintes pour le futur (2022-2025)

D'avantage que dans la période cruciale de la pandémie, les véritables difficultés financières des pouvoirs locaux risquent de se faire ressentir à partir de 2022. Selon notre sondage, 97% des gestionnaires communaux répondants estiment que la crise sanitaire aura un impact négatif durable sur les finances communales (dont 41% de manière importante).

Pour les années futures (2022-2025), les effets de la crise pourraient se prolonger essentiellement par un affaiblissement des bases imposables (taxes additionnelles et locales) et l'accroissement des charges d'aide sociale.

Si les effets de la crise sanitaire figurent logiquement au premier plan de l'actualité, il convient de ne pas oublier que les pouvoirs locaux restent confrontés à des problèmes structurels tels que le **financement des charges de pensions du personnel statutaire** qui continue à peser lourdement sur leurs budgets. C'est ainsi qu'une intervention dans les charges de pensions (au niveau de la cotisation de responsabilisation en particulier) est considérée comme la mesure de soutien la plus utile pour renforcer leur capacité budgétaire future.

Les pouvoirs locaux au cœur de la politique de relance: «Répondre localement à des enjeux globaux»

Sous l'impulsion de l'Union européenne, la Belgique a défini au cours de ces derniers mois son «plan national de reprise et de résilience» qui doit mettre notre pays sur la voie de la transition vers une société bas carbone, résiliente et inclusive à long terme, accompagnée d'une transition numérique. Ce volet «européen» est complété par divers plans de relance régionaux (Vlaamse veerkracht, Get up Wallonia et le plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale). Ces différents plans s'ajoutent eux-mêmes à d'autres plans d'intention à long terme portant notamment sur le climat, la mobilité, le logement...

Il s'agit maintenant de passer à l'action et de construire leur opérationnalisation notamment au travers d'actions concrètes au niveau local.

Au vu du rôle des pouvoirs locaux dans les investissements publics de notre pays (+/-35%) et leurs capacités de mobilisation, le levier local aura un rôle primordial à jouer dans la politique de relance.

Dans une analyse récente consacrée à l'impact territorial du Covid-19⁽¹⁾, l'OCDE plaide pour un *recours à l'investissement public à tous les niveaux de l'administration pour soutenir durablement la relance post-Covid-19 et éviter de l'utiliser comme une variable d'ajustement.*

Selon notre sondage, les gestionnaires communaux (Wallonie-Bruxelles) sont très impliqués dans la contribution de leur institution à la relance. Dans une première phase, les axes d'action prioritaire concernent davantage la reprise de l'économie locale (soutien des commerces, de l'Horeca, des activités culturelles et sportives, le renforcement de l'aide sociale...). À moyen terme, les gestionnaires communaux envisagent des investissements favorisant la transition environnementale et numérique (tels que la rénovation énergétique des bâtiments publics, le renforcement de la mobilité douce, la digitalisation des services communaux...).

Par conséquent, aujourd'hui encore plus qu'hier, il est nécessaire de prévoir une coordination efficace et d'avoir une vision à long terme des divers programmes d'investissement parmi les différents niveaux de pouvoirs publics pour permettre leur diffusion à l'ensemble des communes du pays.

(1) L'impact territorial du Covid-19: gérer la crise aux différents niveaux de gouvernement - OCDE - novembre 2020.



Sources statistiques & considérations méthodologiques

Les données budgétaires des communes et des CPAS ont été collectées électroniquement à l'aide de «fichiers SIC» générés par le logiciel eComptes de la Région wallonne.

Tous les chiffres présentés dans cette publication proviennent des **budgets initiaux 2021**. Ils sont comparés aux budgets initiaux 2020 qui, rappelons-le, avaient été adoptés avant le début de la crise sanitaire.

Le taux de représentativité (en termes de population) s'élève à 88% pour les communes et 78% pour les CPAS. Les données manquantes ont fait l'objet d'une extrapolation sur la base de la population représentée et des données plus complètes des années antérieures.

Concernant les provinces (100% de représentativité), nous avons déduit (en recettes et en dépenses) les traitements du personnel enseignant subsidiés par la Communauté française.

Les statistiques relatives au nombre de travailleurs dans les administrations locales proviennent de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et celles relatives aux bénéficiaires du revenu d'intégration proviennent du «Baromètre de l'intégration sociale» du SPP Intégration sociale.

L'analyse des évolutions financières est également opérée pour les différentes catégories de communes reposant sur la «typologie socioéconomique» des communes wallonnes⁽¹⁾. Dans le cadre de cette analyse, nous nous sommes néanmoins limités aux quatre grandes catégories de clusters suivantes: communes rurales, résidentielles, urbanisées et urbaines (villes).

Une annexe statistique plus détaillée est également disponible sur de notre site: <https://research.belfius.be/fr/>.

(1) <https://research.belfius.be/fr/typologie-des-communes/>



Ensemble des pouvoirs locaux wallons

(à partir des chiffres de la comptabilité nationale 2016-2019)

Les statistiques de la comptabilité nationale établies par l'ICN⁽¹⁾ nous permettent d'avoir une représentation chiffrée complète du secteur local wallon conformément à la méthodologie SEC 2010⁽²⁾. En effet, le périmètre du secteur local (S1313) intègre les communes et les CPAS mais également les zones de police, les zones de secours, de nombreuses régies et ASBL communales ainsi qu'un certain nombre d'intercommunales (œuvrant principalement dans les secteurs de la gestion des déchets et de l'expansion économique)⁽³⁾.

Recettes

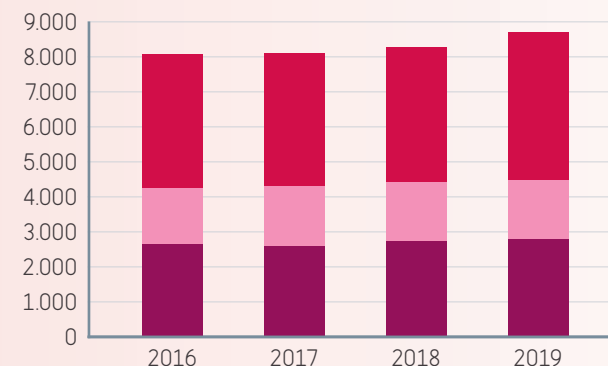
En 2019, les recettes des administrations locales wallonnes s'établissaient à 8.711 millions EUR, en progression de 5,1% par rapport à l'exercice précédent. Les recettes des pouvoirs locaux wallons proviennent principalement de subsides de fonctionnement et en capital (48%), de la fiscalité locale (32%) et de recettes propres telles que les revenus de la propriété ou la vente de produits et de service (20%). Il s'agit ici d'une structure de financement moyenne des pouvoirs locaux qui diffère sensiblement selon les communes, les CPAS ou les zones de police et de secours.

Recettes, dépenses et solde de financement des pouvoirs locaux wallons - 2019

	2019	Taux de croissance (p./r. à 2018)
Recettes fiscales et parafiscales	2.775,1	1,9%
Recettes non fiscales et non parafiscales	1.713,1	1,5%
Transferts courants et en capital en provenance des autres administrations publiques	4.222,6	9,0%
RECETTES	8.710,8	5,1%
Rémunérations des salariés	3.804,8	3,8%
Consommation intermédiaire	1.204,1	0,7%
Prestations sociales	808,7	1,9%
Subventions & transferts courants	1.488,4	1,4%
Charges d'intérêts	163,5	1,1%
Dépenses en capital	1.220,9	15,0%
DÉPENSES	8.690,4	4,1%
Épargne brute	773,6	4,5%
CAPACITÉ (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT	20,4	-

Source : ICN - BNB

Évolution des recettes des administrations locales wallonnes - 2016-2019



■ Transferts courants et en capital en provenance des autres administrations publiques
■ Recettes non fiscales et non parafiscales
■ Recettes fiscales et parafiscales

(1) Institut des Comptes Nationaux (ICN) - Chiffres disponibles sur le site de la BNB.

(2) Système européen des comptes nationaux, servant de cadre de référence pour les statistiques du pacte de stabilité budgétaire européen.

(3) La liste des unités publiques concernées est publiée sur le site internet de l'ICN.



Dépenses courantes et en capital

En 2019, les dépenses des administrations locales wallonnes s'établissaient à 8.690 millions EUR, en progression de 4,1% par rapport à l'exercice précédent. Les rémunérations du personnel absorbent 44% des dépenses totales. Les subventions courantes et les prestations sociales (principalement via les CPAS) représentent respectivement 17% et 9% des dépenses totales. Les charges d'intérêts en recul de 4,1% par an au cours de ces 4 dernières années ne représentent que 1,9% des dépenses totales.

Les dépenses d'investissement des pouvoirs locaux sont en progression régulière passant de 812 millions EUR en 2016 à 1.221 EUR en 2019. Pour ce dernier exercice, les dépenses en capital représentent 14% des dépenses totales.

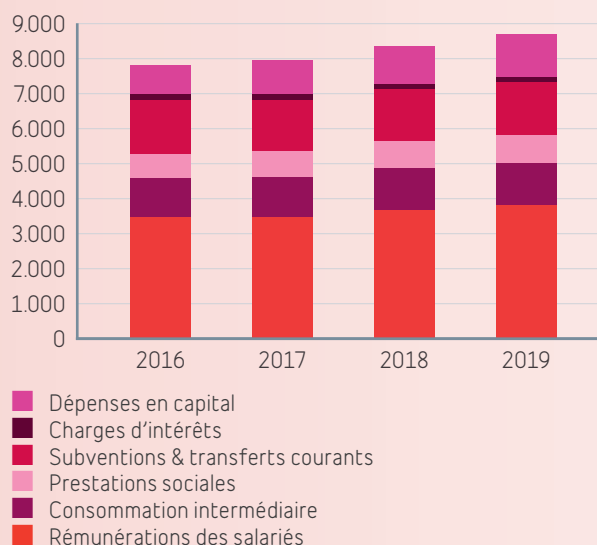
Épargne brute et besoin de financement

À l'exception de 2018, les pouvoirs locaux wallons dégagent un solde SEC positif. La capacité de financement s'établissait à plus de 250 millions EUR en 2016 et à 142 millions EUR en 2017. En dépit de la forte progression des investissements en 2019, les pouvoirs locaux wallons affichent toujours une légère capacité de financement (20 millions EUR en 2019). L'épargne brute, c'est-à-dire le solde obtenu hors opérations en capital progresse régulièrement au cours des 4 exercices sous revue pour atteindre 774 millions EUR en 2019.

Endettement

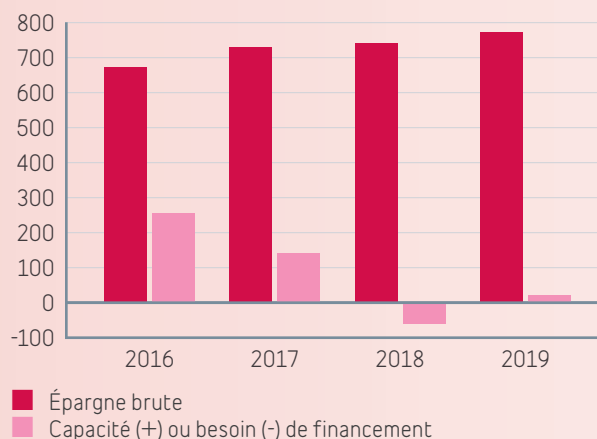
L'encours de la dette des pouvoirs locaux wallons s'élève en 2019 à 8,1 milliards EUR. En termes relatifs, cet endettement représente 92,8% des recettes totales en 2019, contre 100% en 2016.

Évolution des dépenses des administrations locales wallonnes - 2016-2019

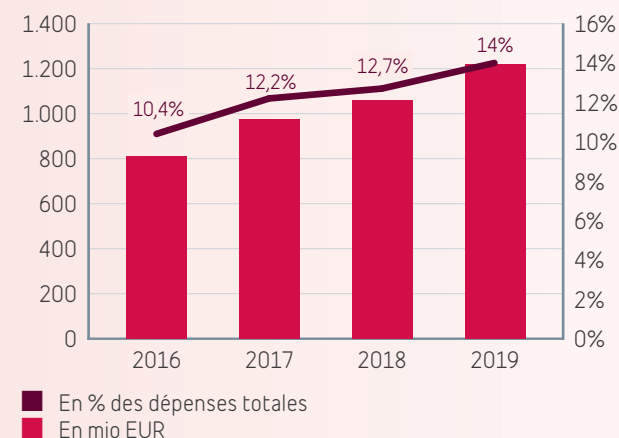


Source : ICN - BNB

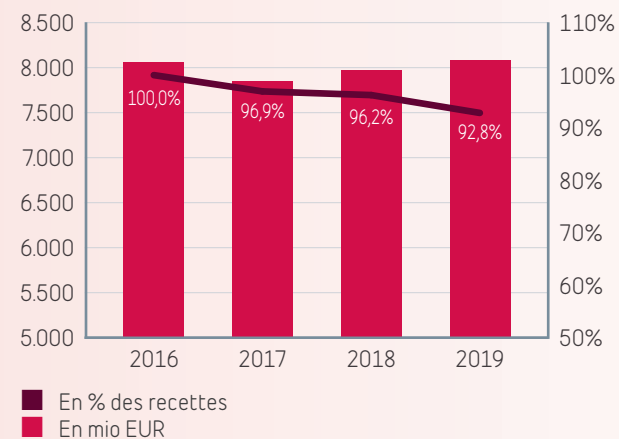
Évolution de l'épargne brute et du besoin de financement des administrations locales wallonnes - 2016-2019



Évolution des dépenses en capital des administrations locales wallonnes - 2016-2019



Évolution de l'endettement brut consolidé des administrations locales wallonnes - 2016-2019





Les communes wallonnes

Dépenses ordinaires

Selon les budgets initiaux 2021, les dépenses ordinaires des communes wallonnes s'établissent à 5,6 milliards EUR, soit 1.541 EUR par habitant, et enregistrent une progression maîtrisée de 2,3% par rapport à 2020.

Les dépenses de personnel absorbent en moyenne 40% des dépenses totales contre 31% pour les transferts.

Dépenses de personnel

La crise sanitaire a plutôt contribué à freiner la progression des dépenses de personnel. Selon l'analyse du SPW Intérieur et action sociale⁽¹⁾, les communes ont procédé en 2020 à un ajustement budgétaire à la baisse de près de 40 millions EUR, soit -1,8% par rapport aux budgets initiaux 2020. Ce léger recul résulte d'un recours très partiel au chômage économique et de freins au recrutement de personnel prévu initialement.

Cette évolution semble se confirmer dans les statistiques de l'ONSS qui font état d'un recul de -1,5% de l'effectif du personnel des administrations communales wallonnes en 2020 qui s'élève fin 2020 à 35.974 équivalents temps plein (ETP). On relèvera que la part du personnel statutaire décroît à nouveau plus rapidement (-5,1%) que l'ensemble du personnel et ne représente plus que 23,8% de l'ensemble des ETP fin 2020.

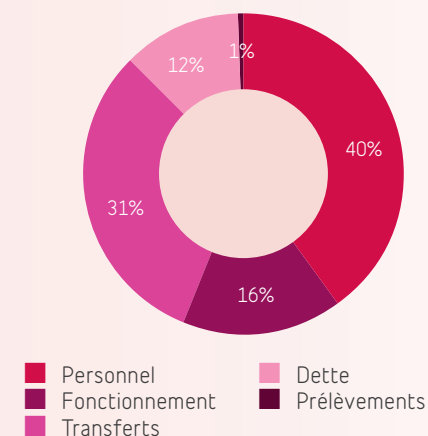
Selon les budgets 2021, les dépenses de personnel progresseraient de +2% par rapport aux budgets initiaux 2020 alors que les charges de pension continueraient à progresser à un rythme plus rapide (+7,9%).

(1) Cahier des Finances locales N°9 - Covid 19 et budgets communaux. Premières évaluations des impacts budgétaires de la crise et des mesures d'assouplissements budgétaires - avril 2021.

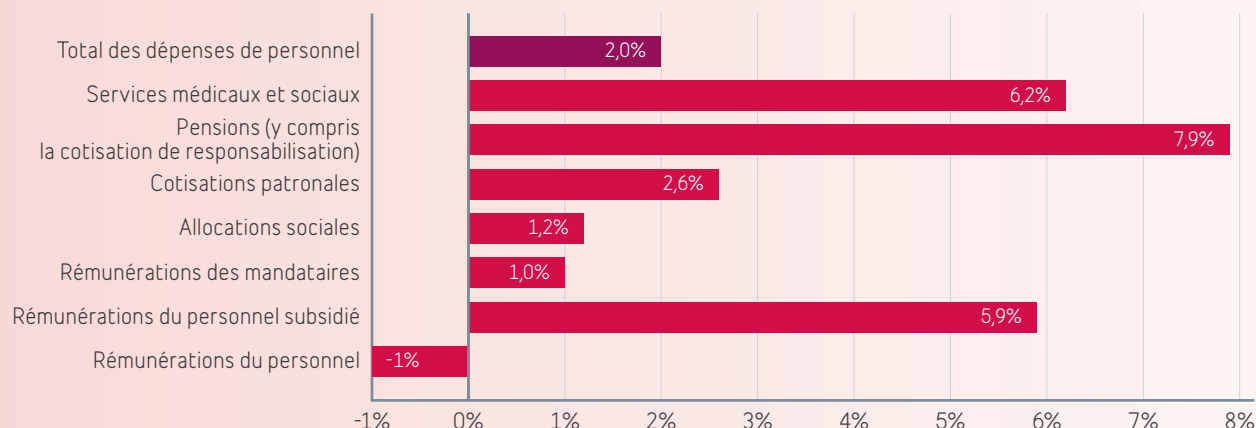
Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique - Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Personnel	2.247	616	2,0%
Fonctionnement	914	251	2,6%
Transferts	1.759	483	2,2%
Dette	677	186	1,7%
Prélèvements	20	6	104,1%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	5.618	1.541	2,3%

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique - Budgets 2021



Évolution des dépenses de personnel par catégorie de charges - Budgets 2020-2021



Le financement des pensions du personnel statutaire continue à peser sur les budgets des pouvoirs locaux

Au-delà des effets de la crise sanitaire, le financement des charges de pensions constituera assurément la problématique financière centrale pour les gestionnaires communaux au cours de ces prochaines années.

Rappelons que contrairement aux employeurs du secteur privé ou des autres niveaux de pouvoirs publics, les administrations provinciales et locales supportent intégralement la charge des pensions de leurs agents nommés et de leurs ayants droit sans intervention de l'État fédéral. Le mode de financement du régime des pensions des pouvoirs locaux est un **système basé sur la répartition** mais qui est circonscrit au personnel statutaire des administrations locales, c'est-à-dire une base de cotisants relativement limitée et qui s'est réduite structurellement ces dernières années.

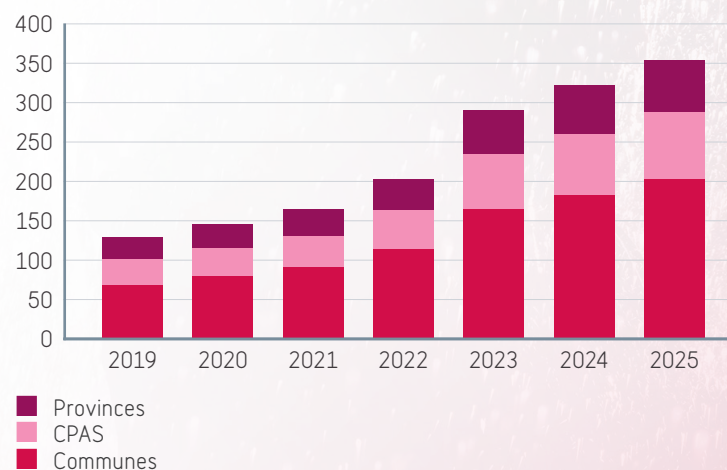
Afin de faire face au déséquilibre structurel et croissant entre les charges de pensions et les cotisations, le gouvernement a adopté la loi du 24 octobre 2011 instaurant un nouveau modèle de pension pour les administrations locales prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

La réforme repose sur la création d'un seul «Fonds de Pension Solidarisé» et sur un **mécanisme de doubles cotisations (base et responsabilisation)** qui doit permettre de couvrir chaque année intégralement les dépenses de pensions sans avoir de déficit annuel. Si le mécanisme imaginé présente l'avantage de préserver l'équilibre financier du Fonds de Pension Solidarisé, il implique toutefois une évolution presque exponentielle des cotisations à charge des pouvoirs locaux.

Selon les projections de l'Office des Pensions réalisées en 2019, la cotisation de responsabilisation (qui s'ajoute aux cotisations de base, elles-mêmes déjà majorées) à charge de l'ensemble des communes, provinces et CPAS wallons devrait passer de 128 millions EUR en 2019 à plus de 350 millions EUR en 2025.

Cette problématique est en cours d'analyse dans le cadre de la Task force Finances locales instaurée par le Gouvernement wallon à l'initiative du ministre des Pouvoirs locaux de la Région wallonne⁽¹⁾. À noter que la Région flamande s'est déjà prononcée en prenant à sa charge 50% de la facture de responsabilisation des administrations locales de leur ressort entre 2020 et 2025.

Projection de la cotisation de responsabilisation des pouvoirs locaux wallons - 2019-2025 (en mio EUR)



(1) Arrêté du Gouvernement wallon du 30 janvier 2020 relatif à la mise en œuvre de la Task force Finances locales.



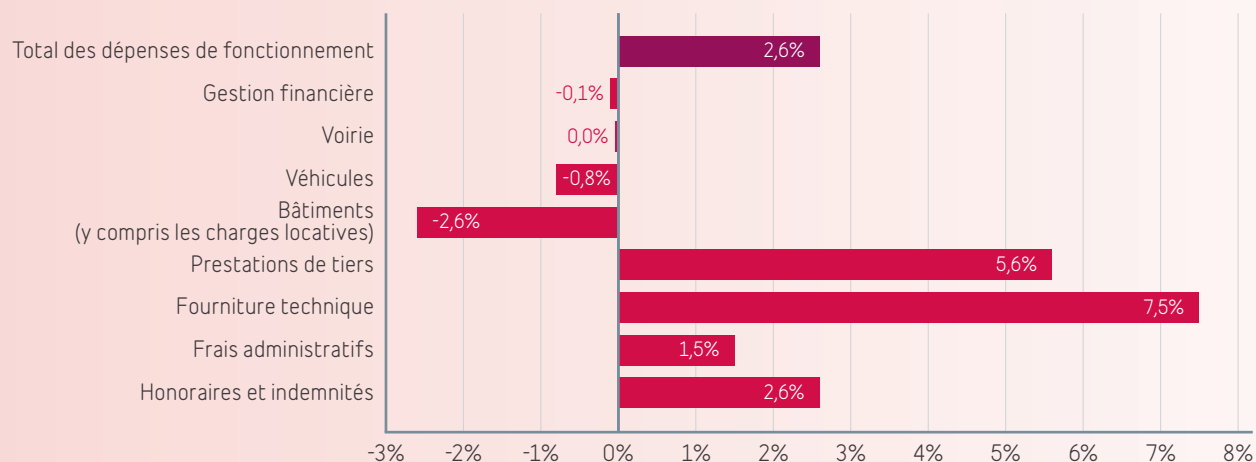
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne 16% des dépenses ordinaires et sont en légère progression de 2,6%.

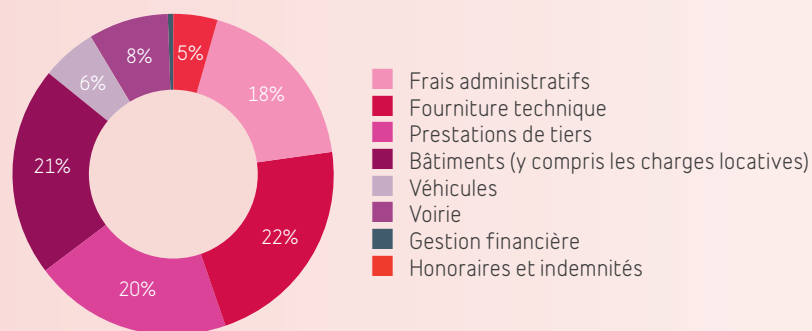
Selon l'analyse du SPW Intérieur et action sociale déjà mentionnée, les communes ont dû procéder en 2020 à un ajustement budgétaire à la hausse de 33 millions EUR, soit +3,8% par rapport aux budgets initiaux 2020. Cette hausse est essentiellement imputable à des surcoûts directement liés à la crise sanitaire (l'achat de masques et de gel hydroalcoolique pour le personnel communal, les frais d'entretien des locaux, l'achat de matériel permettant un accueil sécurisé de la population... et l'achat de masques distribués à la population).

Ces surcoûts ont été partiellement compensés par une réduction de frais de fonctionnement (énergie, eaux, carburant, gestion des déchets...) à la suite de la fermeture de nombreux bâtiments à la population et de la suppression de nombreux événements sur l'espace public.

Évolution des dépenses de fonctionnement par catégorie de charges – Budgets 2020-2021



Répartition des dépenses de fonctionnement par type de frais – Budgets 2021





Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert absorbent près d'un tiers des dépenses ordinaires des communes. 90% de ces dépenses de transfert sont destinées à d'autres pouvoirs publics locaux notamment dans le cadre de l'obligation imposée aux communes de couvrir leur déficit (CPAS, zone de police et de secours...).

Les communes wallonnes consacrent en moyenne 155 EUR par habitant pour leur CPAS, 148 EUR par habitant pour la zone de police et 45 EUR par habitant pour la zone de secours.

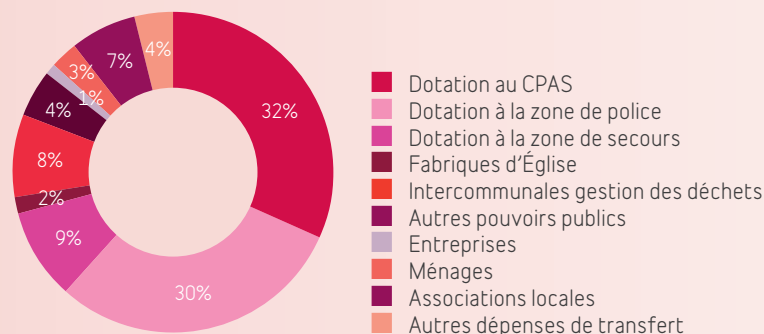
La crise sanitaire a entraîné une forte progression des demandeurs d'aide sociale fragilisés durant les différentes périodes de confinement (pour plus de détails, voir le chapitre consacré aux CPAS) ainsi que des surcoûts importants pour les maisons de repos. Les interventions financières des autorités tant régionales que fédérales pour couvrir ces surcoûts ont certainement permis d'amortir l'impact sur l'évolution des dotations communales tant pour les budgets finaux 2020 (+0,8%) que dans les budgets 2021 (+4,0%).

En matière de dépenses de transfert, on mentionnera surtout la diminution de 25% de la dotation aux zones de secours (résultant de la reprise progressive du financement des zones par les provinces en 2020 prévue par l'actuelle déclaration de politique régionale wallonne) et à contrario la progression de plus de 20% des subventions communales en faveur des ménages, des commerces, des indépendants et des associations locales en soutien aux effets de la crise sanitaire.

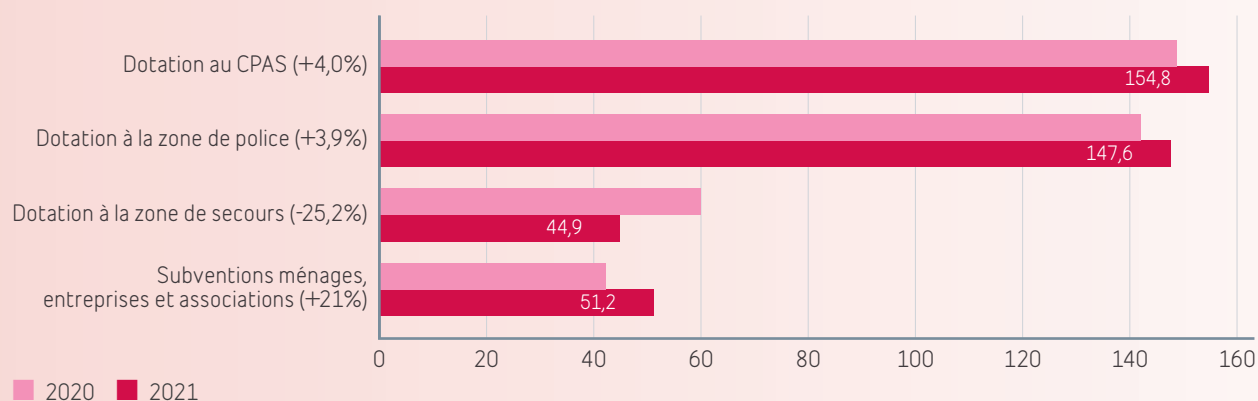
Répartition des dépenses de transfert par type de bénéficiaires – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
CPAS	564	155	4,0%
Zone de police	538	148	3,9%
Zone de secours	164	45	-25,2%
Autres dotations	493	135	11,5%
DÉPENSES DE TRANSFERT	1.759	483	2,2%

Répartition des dépenses de transfert par type de bénéficiaires – Budgets 2021



Évolution des principales dotations communales – Budgets 2020 et 2021 (en EUR/hab.)





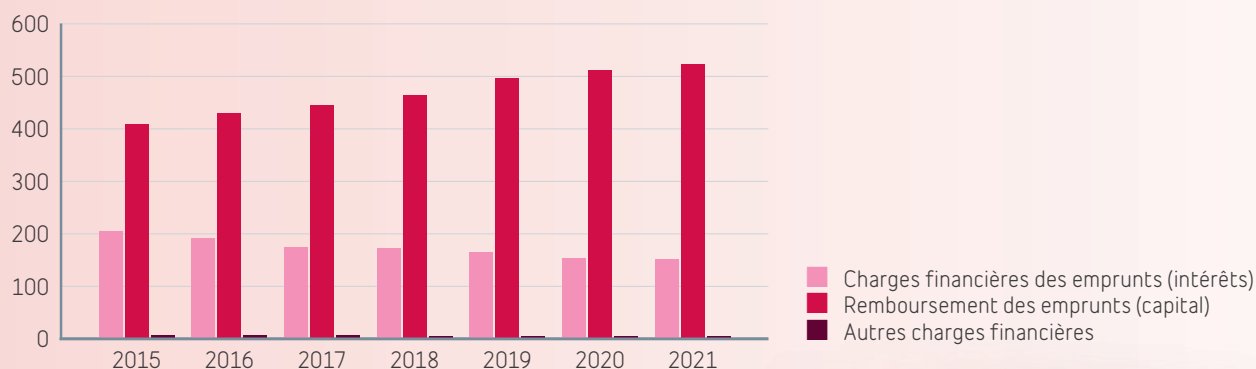
Dépenses de dette (charges financières)

Selon les budgets 2021, les dépenses de dette des communes wallonnes s'établissent à 677 millions EUR et ne progressent que de 1,7% par rapport à 2020. Au sein de celles-ci, les charges d'intérêts sont en recul structurel dans le contexte des taux d'intérêt historiquement bas (-26% depuis 2015). Ils ne représentent plus que 22,4% des charges financières totales alors que le remboursement en capital des emprunts absorbe une part croissante. Cette évolution explique partiellement l'évolution favorable de la capacité de financement des pouvoirs locaux wallons selon l'approche de la comptabilité SEC (cf. *supra*).

Principales composantes des dépenses de dette – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Charges financières des emprunts (intérêts)	151,4	41,5	-1,2%
Remboursement des emprunts (capital)	522,7	143,4	2,4%
Autres charges financières	2,7	0,7	20,9%
DÉPENSES DE DETTE	676,8	185,7	1,7%

Évolution dépenses de dette par catégorie de charges – Budgets 2020-2021





Recettes ordinaires

Selon les budgets 2021 des communes wallonnes, les recettes ordinaires s'établissent à 5,7 milliards EUR en progression de 2,3% par rapport à 2020.

La fiscalité procure près de la moitié des recettes ordinaires tandis que le Fonds des communes près d'un quart. La structure de financement varie sensiblement selon les catégories socio-économiques des communes⁽¹⁾.

Les recettes fiscales sont davantage prépondérantes au niveau des communes résidentielles alors que les dotations du Fonds des communes occupent une proportion plus significative au niveau des communes urbanisées et surtout des villes. Pour les communes rurales, les recettes de prestations (comprenant notamment le produit des coupes de bois) contribuent davantage au financement du budget ordinaire.

Recettes fiscales

Les recettes fiscales des communes wallonnes s'établissent à 2.696 millions EUR, soit 742 EUR par habitant, en progression de 0,8% seulement en 2021. De nombreuses taxes ont été impactées négativement par la crise sanitaire dès 2020 et voient leurs effets se prolonger, voire s'accroître en 2021. Diverses compensations fiscales attribuées par la Région ont toutefois permis d'amortir le recul de ces recettes pour les communes.

Près de 80% des recettes fiscales proviennent de taxes additionnelles à d'autres impôts (précompte immobilier, impôt des personnes physiques, taxe de circulation). Les taxes spécifiquement locales, indépendantes des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la commune se charge elle-même du recouvrement, représentent près de 20% du produit de la fiscalité.

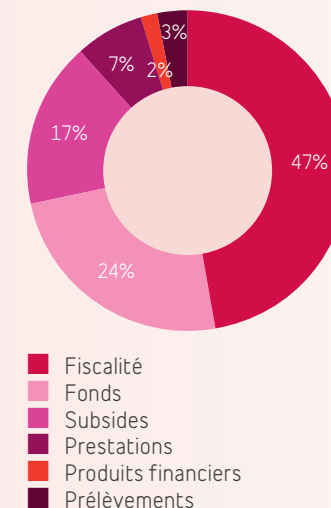
La structure des recettes fiscales varie considérablement selon les catégories socioéconomiques des communes (par ex. selon le caractère résidentiel, industriel, rural ou urbain).

(1) Cf. typologie socioéconomique des communes.

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Fiscalité	2.696	740	0,8%
Fonds	1.387	380	2,0%
Subsides	945	259	1,9%
Prestations	401	110	-0,8%
Produits financiers	96	26	-7,0%
Prélèvements	158	43	87,2%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	5.683	1.559	2,3%

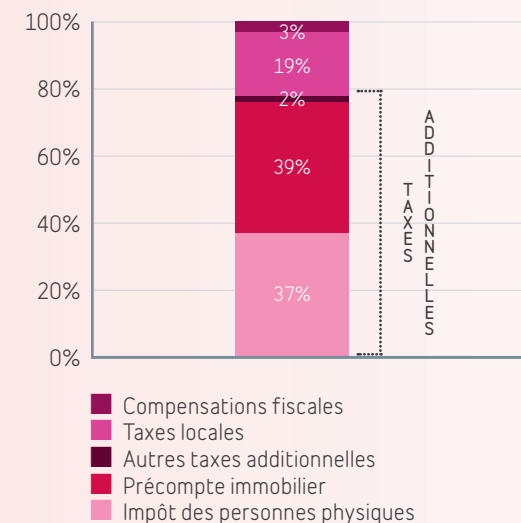
Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2021



Principales catégories de recettes fiscales - Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques	1.003	276	-0,7%
Taxes additionnelles au précompte immobilier	1.053	290	1,9%
Autres taxes additionnelles	50	14	3,4%
Taxes locales	516	142	-1,2%
Compensations fiscales	75	21	21,0%
TOTAL RECETTES FISCALES	2.696	742	0,8%

Structure des recettes fiscales - Budgets 2021





Taxes additionnelles

Le taux d'imposition communal moyen de la taxe additionnelle à l'IPP s'établit à 7,95% en 2021⁽¹⁾, tandis que le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier s'élève en moyenne à 2.594 centimes⁽²⁾. Contrairement à 2020, très peu de communes ont procédé à des modifications de leurs taux d'imposition en 2021.

Ces taux moyens régionaux présentent par ailleurs d'importantes disparités selon les provinces.

À la suite de la crise sanitaire, les communes seront indéniablement confrontées à une diminution des recettes issues des additionnels à l'IPP (à la suite du recours au chômage économique durant le confinement dans un premier temps et en raison de pertes d'emplois aux probables restructurations, voire faillites d'entreprises dans un second temps). Compte tenu des délais d'enrôlement, l'impact dans les budgets communaux ne se marquera toutefois qu'à partir des budgets 2021 et se poursuivra au minimum sur les budgets 2022.

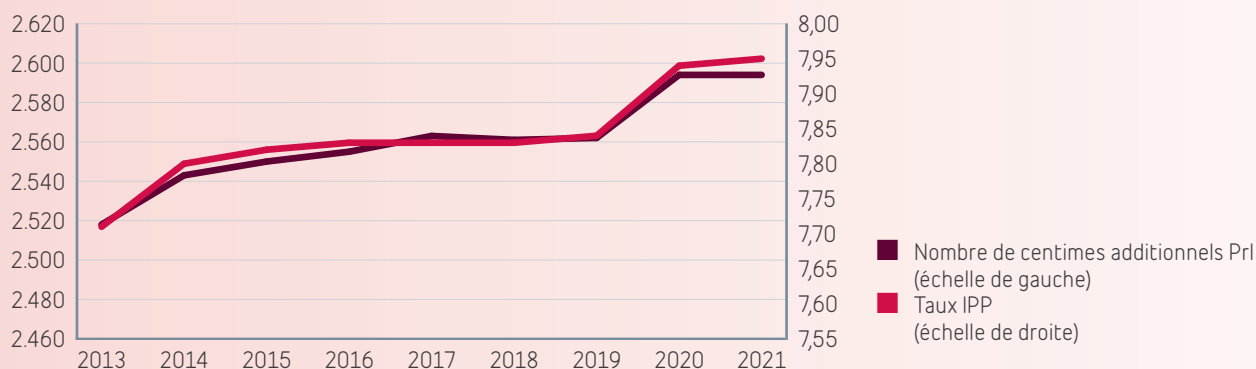
L'analyse réalisée par le SPW (déjà citée) confirme qu'aucun impact de la crise covid-19 n'est observé, sur la base des modifications budgétaires en 2020. Les prévisions reprises dans les budgets finaux 2020 affichent même une légère augmentation par rapport aux budgets initiaux (+4 millions EUR, soit 0,4%).

Concernant les budgets 2021, les communes tablent sur une réduction de -0,7% du produit de la taxe IPP sur la base des projections du SPF Finances.

(1) 2 communes wallonnes seulement ont adapté leur taux IPP à la hausse en 2021 alors que 3 communes l'ont abaissé.

(2) 1 seule commune wallonne a augmenté son taux du précompte immobilier en 2021 tandis qu'une autre l'a abaissé.

Évolution des taux d'imposition moyens



Taux d'imposition moyen par province

	Taux IPP	Centimes additionnels au précompte immobilier
Brabant wallon	7,43	2.202
Hainaut	8,33	2.737
Liège	8,11	2.602
Luxembourg	7,40	2.592
Namur	7,91	2.601
MOYENNE RÉGIONALE	7,95	2.594



Taxes locales

La **fiscalité spécifiquement locale** s'établit à 516 millions EUR, soit 142 EUR par habitant, et a enregistré un léger recul de -1,2% par rapport à 2020.

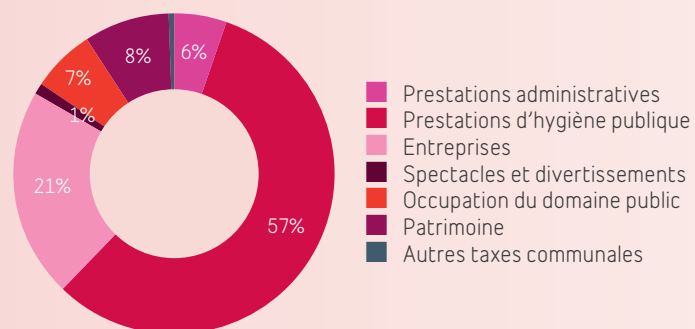
La crise sanitaire a affecté directement de nombreuses taxes spécifiquement communales et ce tant en 2020 qu'en 2021. Outre l'impact du confinement sur le rendement de certains impôts locaux (taxes sur les spectacles et l'occupation du domaine public), de nombreuses municipalités ont pris des mesures supplémentaires pour soutenir les entreprises locales en supprimant ou en abaissant le taux de certaines taxes et redevances. Quelques exemples: taxes de terrasse, taxes sur le stationnement des véhicules, taxes environnementales, taxes de marché pour les marchands ambulants / forains, taxe sur les sociétés de taxis, taxes sur l'hébergement touristique...

La taxation sur les déchets ménagers (encadrée par l'application du principe «coût-vérité») constitue le premier domaine de taxation locale et représente à elle seule 57% du produit de l'ensemble des taxes locales.

Répartition des taxes locales par catégorie - Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Prestations administratives	28,5	7,8	-7,1%
Prestations d'hygiène publique	292,7	80,6	1,7%
Entreprises	109,4	30,1	-6,4%
Spectacles et divertissements	5,8	1,6	-15,1%
Occupation du domaine public	33,8	9,3	-7,9%
Patrimoine	43,8	12,1	5,8%
Autres taxes communales	2,2	0,6	0,8%
TOTAL TAXES LOCALES	516,3	142,1	-1,2%

Répartition des taxes locales par catégorie - Budgets 2021





Recettes de Fonds et subsides

Les recettes communales provenant des **dotations et des subsides**, c'est-à-dire de transferts financiers émanant d'autres niveaux de pouvoir (principalement la Région), s'élèvent à 2,3 milliards EUR et représentent 41% du total des recettes ordinaires au budget 2021.

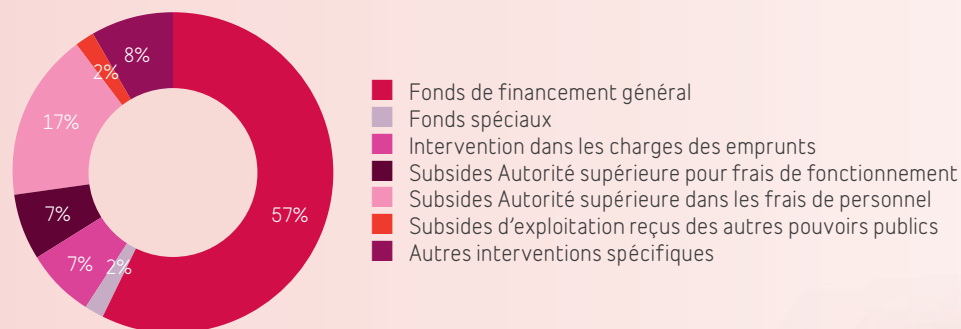
Afin de permettre une relance économique au niveau local, le Gouvernement wallon a dégagé diverses enveloppes budgétaires dès 2020 qui ont été généralement prolongées en 2021 afin de compenser partiellement les mesures d'allègement fiscal adoptées par les communes pour soutenir les commerces, les indépendants et les entreprises (cf. *supra*). Il a également procédé à un déplafonnement des compensations fiscales dans le cadre de la réduction forfaitaire du PRI et du complément régional.

Près de 60% des recettes communales issues des dotations et des subsides proviennent du Fonds des communes (financement général non affecté).

Recettes de Fonds et subsides – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Fonds (général et spéciaux)	1.386,9	380,5	2,0%
Subsides	944,6	259,1	1,9%
TOTAL	2.331,5	639,6	2,0%

Détail de la composition des recettes provenant de Fonds et de subsides – Budgets 2021





Recettes propres

Les **recettes propres** générées par l'activité des administrations communales (prestations) ou issues du patrimoine communal (loyers, produits financiers) s'établissent dans les budgets 2021 à 497 millions EUR, soit 136 EUR par habitant, et représentent 9% des recettes ordinaires totales. Par rapport aux budgets initiaux 2020, les recettes propres enregistrent un recul de 2% en 2021 (soit -7,0% pour les produits financiers, et -0,8% pour les recettes de prestation).

Il convient de préciser que les **recettes de prestations** aient subi un recul de -2% à l'occasion des modifications budgétaires adoptées en 2020⁽¹⁾ (en faisant abstraction du mécanisme dit «du crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice» autorisé depuis quelques années par la circulaire budgétaire).

Ces impacts résultant de la crise sanitaire se prolongent dans une moindre mesure en 2021 à la suite de la fermeture de nombreux services communaux durant les diverses périodes de confinement (droits d'entrée aux infrastructures communales, interventions des parents dans les frais de garderie, location de livres dans les bibliothèques, non-perception de produits de location...).

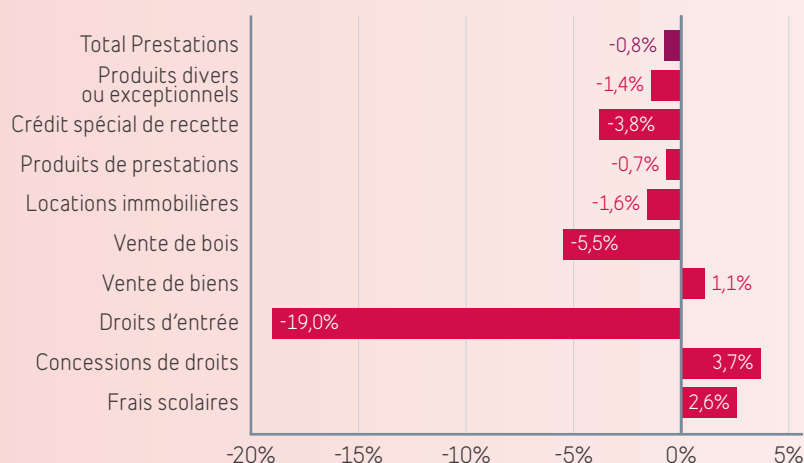
Le recul des **produits financiers** (-7,0% en 2021) est principalement imputable à la réduction des dividendes des intercommunales émanant des secteurs du gaz et de la télédistribution (-10% p.r. à 2020) ainsi que des produits des intérêts.

(1) Analyse SPW, op. cit.

Composantes des recettes propres – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Prestations	401,1	110,0	-0,8%
Produits financiers	96,3	26,4	-7,0%
RECETTES PROPRES	497,4	136,4	-2,0%

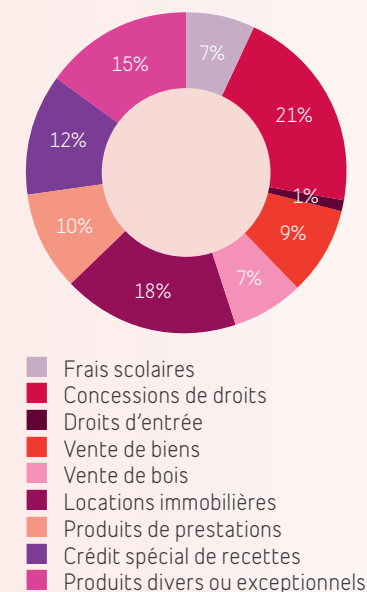
Évolution de la composition des recettes de prestations – Budgets 2021



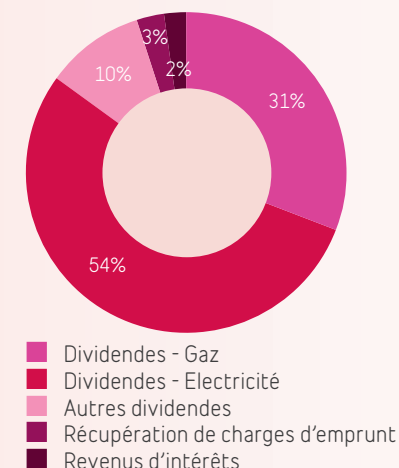
Évolution des principales composantes des produits financiers – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Revenus de participations	91,3	-7,3	-7,4%
Récupération de charges d'emprunt	3,2	0,3	9,9%
Revenus d'intérêts	1,8	-0,3	-14,7%
PRODUITS FINANCIERS	96,3	-7,3	-7,0%

Détail de la composition des recettes de prestations – Budgets 2021



Détail de la composition des produits financiers – Budgets 2021





Soldes

Selon les budgets initiaux 2021, les communes wallonnes dégagent ensemble un léger boni de 65,1 millions EUR à l'exercice propre et de 356,9 millions EUR à l'exercice global.

Toutefois, le solde dégagé à l'exercice propre doit être nuancé par l'inscription en recettes d'un «crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice» (près de 50 millions EUR) et par l'imputation au niveau des exercices antérieurs de la cotisation de responsabilisation relative aux charges de pensions (à concurrence de plus de 100 millions EUR). À contrario, ce solde budgétaire intègre plus de 500 millions EUR de remboursement de la dette qui n'impactent pas le solde de financement des comptes publics selon le concept de la comptabilité SEC (définition EUROSTAT).

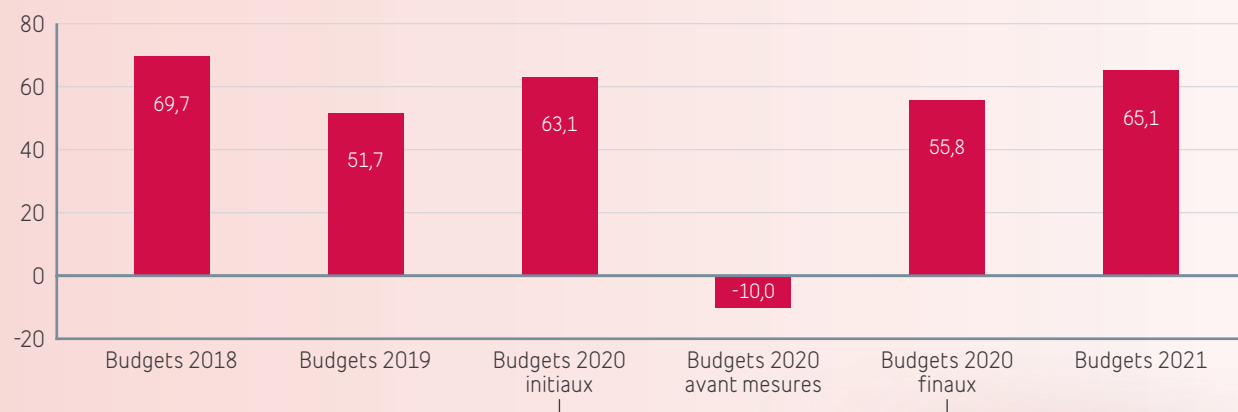
Par rapport aux années antérieures, ce solde à l'exercice propre présente une certaine stabilité (entre 50 et 70 millions EUR selon les années, soit près de 1% des recettes ordinaires).

Le maintien de cet excédent tant en 2020 qu'en 2021, en dépit des impacts de la crise sanitaire, a pu être obtenu par la reprise partielle du financement des zones de secours par les provinces, d'une part, et par le recours par un certain nombre de communes aux mesures dérogatoires d'assouplissement budgétaire prévues par le Gouvernement wallon, d'autre part (notamment la dérogation relative au rapatriement des fonds de réserves ordinaires pour équilibrer l'exercice propre ordinaire, et dans une moindre mesure par la dérogation leur permettant l'emprunt ou le rapatriement des fonds de réserves extraordinaires pour financer des dépenses de relance).

Composantes du solde ordinaire des communes wallonnes – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
EXERCICE PROPRE	65,1	17,9	1,0%
Exercices antérieurs	311,2	85,4	5,0%
Prélèvements	-19,4	-5,3	-0,3%
EXERCICE GLOBAL	356,9	97,9	5,7%

Évolution des soldes à l'exercice propre (en mio EUR)





Investissements

Les dépenses extraordinaires des communes wallonnes s'établissent à 2.351 millions EUR dans les budgets 2021. Les dépenses d'investissement *stricto sensu* représentent 95% des dépenses extraordinaires totales, et sont en progression de 7,9% par rapport aux budgets initiaux de 2020.

Il est toutefois vraisemblable que cette progression constatée en 2021 résulte en grande partie de projets d'investissement reportés en 2020 à la suite de la crise sanitaire. La période de confinement a en effet retardé la mise en œuvre de certains d'entre eux (arrêt temporaire d'entreprises de construction, retard dans la livraison de matériaux, retard des procédures de marchés publics...). C'est ainsi que les prévisions au budget final 2020 ont fait état d'une chute des investissements d'environ 125 millions EUR (5,92%)⁽¹⁾ par rapport aux projets initiaux.

Par rapport à 2019, la progression des investissements est la plus prononcée (de 30 à 40%) au niveau des projets relatifs aux infrastructures administratives et surtout aux voiries.

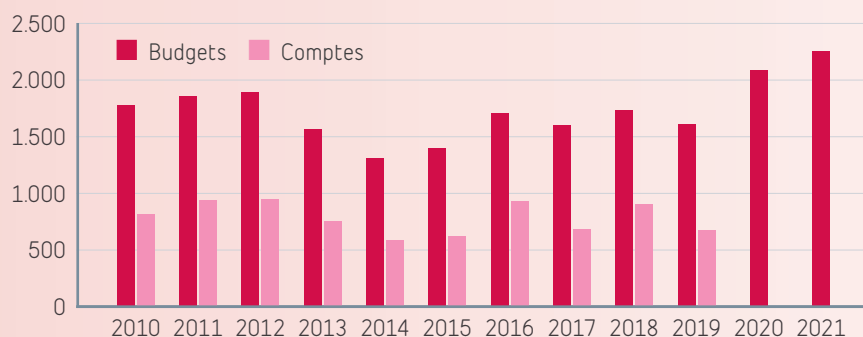
Le financement des investissements s'opère principalement par le recours à l'emprunt (67%) et les subsides en capital (29%).

(1) Analyse SPW, op. cit.

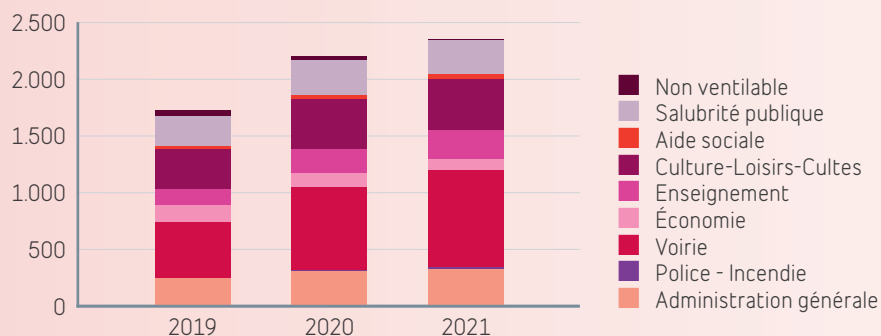
Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Investissements	2.251	165,1	7,9%
Transferts (subsidés en capital)	65	10,5	19,4%
Dette (remboursements anticipés, participations)	35	-25,8	-42,2%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	2.351	149,7	6,8%

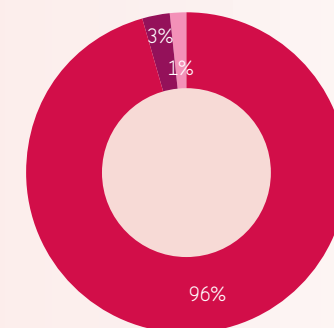
Évolution des dépenses d'investissements sur la base des budgets et des comptes (en mio EUR)



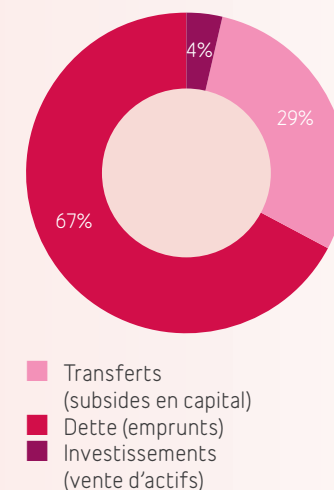
Évolution des dépenses extraordinaires selon les affectations – Budgets 2019-2021 (en mio EUR)



Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2021



Ventilation des recettes extraordinaires par groupe économique – Budgets 2021





Les CPAS wallons

Dépenses ordinaires

Selon les budgets initiaux 2021, les dépenses ordinaires des CPAS wallons s'élèvent à 2.569 millions EUR, soit 705 EUR par habitant, en progression de 4,5%.

À la suite de la crise sanitaire, les CPAS, déjà fortement sollicités ces dernières années, ont été confrontés à une forte progression des demandes d'aide sociale complémentaire qui se répercute clairement sur l'évolution des budgets (modifications budgétaires 2020 et budgets 2021).

Les dépenses de personnel et de transfert (aide sociale) représentent ensemble 88% des dépenses ordinaires totales.

Dépenses de personnel

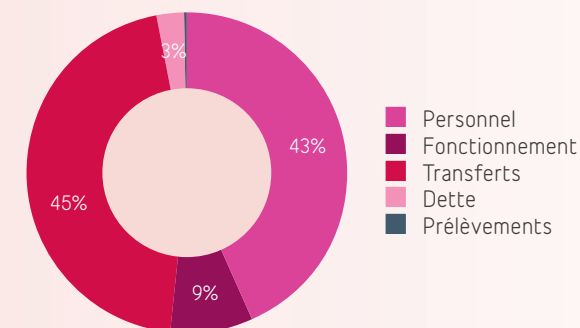
En 2021, les dépenses de personnel progressent de 2,6% notamment sous l'effet de la croissance des charges de pensions (+11,8%).

Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des CPAS wallons s'élève fin 2020 à 22.772 équivalents temps plein (ETP). La part du personnel statutaire continue à décroître et ne représente plus que 14,1% de l'ensemble du personnel.

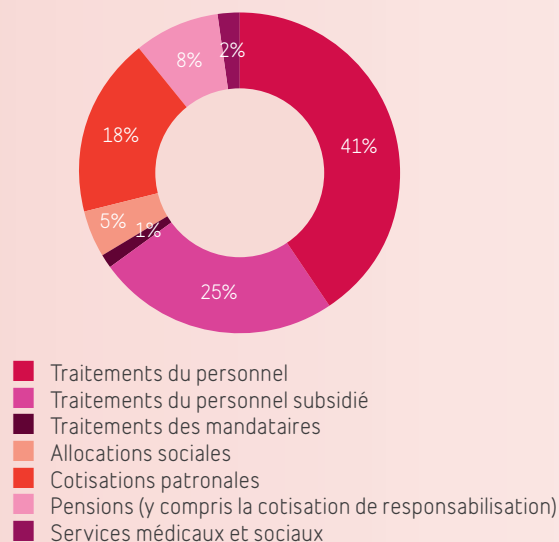
Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique - Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Personnel	1.114	306	2,6%
Fonctionnement	220	60	3,4%
Transferts	1.162	319	7,0%
Dette	71	20	-1,2%
Prélèvements	2	1	-18,4%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	2.569	705	4,5%

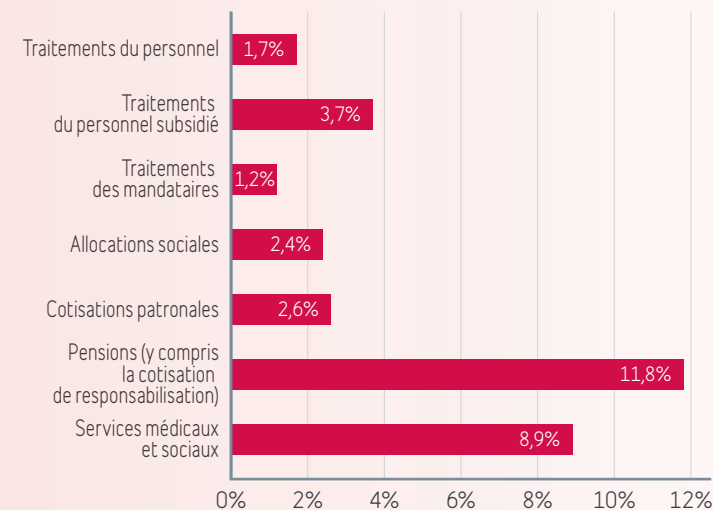
Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique - Budgets 2021



Répartition des dépenses de personnel par catégorie de charges - Budgets 2021



Évolution des dépenses de personnel par catégorie de charges (en % par rapport à 2020)





Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert (regroupant les différentes interventions en matière d'aide sociale) s'élèvent à 1.162 millions EUR, en forte progression de 7,0% par rapport à 2020. L'attribution du revenu d'intégration absorbe à elle seule deux tiers de l'ensemble de ces dépenses, mais la progression la plus significative concerne les aides sociales en espèces (+18,4%).

Selon les statistiques du SPP Intégration Sociale, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale s'élevait à 74.703 unités⁽¹⁾ en Wallonie en 2020, soit 20,5 bénéficiaires pour 1.000 habitants.

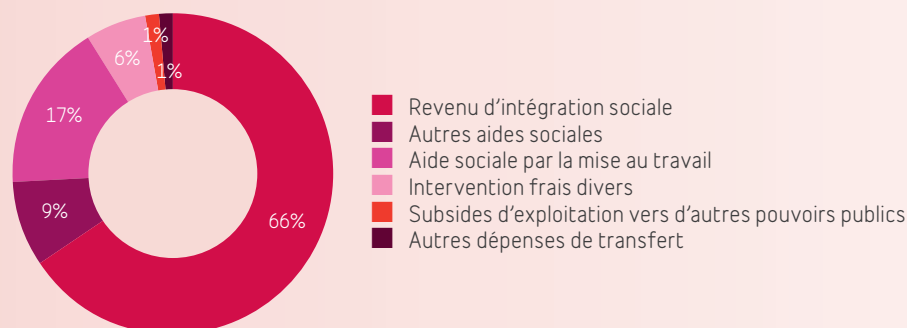
La progression globale du nombre de bénéficiaires a été de +3,2% en 2020, mais a été plus prononcée pour les RIS étudiants (+4,8%).

Charges financières

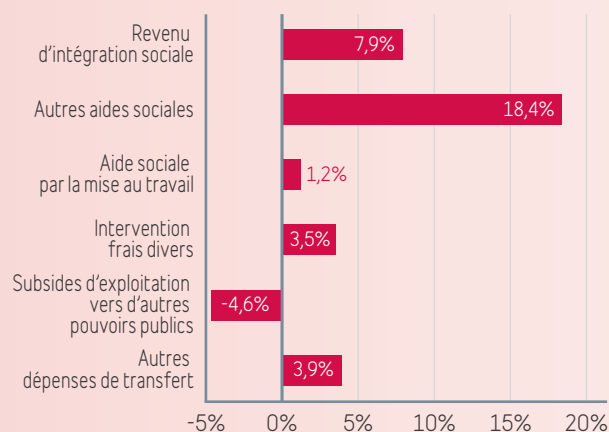
L'ensemble des charges liées à la dette des CPAS sont en recul (-1,2%), principalement sous l'effet de la réduction des charges d'intérêts (-4,2%).

(1) SPP Intégration Sociale, moyenne annuelle 2020.

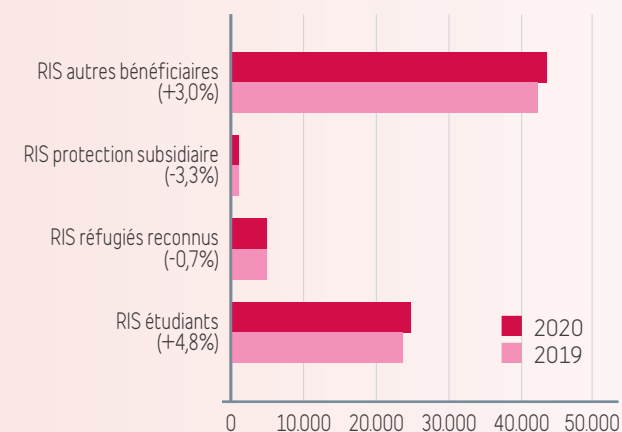
Répartition des dépenses de transfert par type d'intervention- Budgets 2021



Évolution des dépenses de transfert par type d'intervention (en % par rapport à 2020)



Évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) - 2019-2020



Principales composantes des dépenses de dette - Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p.r. à 2020)
Charges financières des emprunts (intérêts)	17,8	4,9	-4,2%
Remboursement des emprunts (capital)	52,9	14,5	0,2%
Autres charges financières	0,5	0,1	-26,6%
DÉPENSES DE DETTE	71,3	19,6	-1,2%



Recettes ordinaires

Les recettes ordinaires des CPAS augmentent de 4,8% en 2021 et proviennent principalement (84%) de subsides émanant d'autres pouvoirs publics (dotation communale, récupération de l'aide sociale auprès de l'État...).

Recettes de transfert

Les recettes de transfert des CPAS proviennent principalement de la dotation communale (25%), de la récupération de l'aide sociale (intervention de l'État, remboursement des bénéficiaires) (41%) et de contributions spécifiques des pouvoirs publics (prise en charge de frais de personnel, de fonctionnement et d'emprunt...) (30%).

Les recettes de transfert enregistrent une progression de +5,3% principalement soutenues par la récupération du RIS (+6,1%) et de la récupération des aides sociales en espèces (+17,0%).

Aides fédérales et régionales en faveur des CPAS

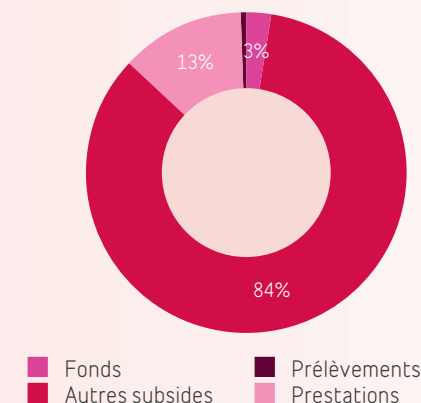
Afin de faire face à l'afflux de demandes d'aide sociale, un subside «Covid-19» à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale de 135 millions EUR (115 millions EUR pour les aides sociales et 20 millions EUR pour les dépenses relatives aux frais de personnel et aux frais de fonctionnement) a été dégagé par le Gouvernement fédéral (SPP Intégration Sociale) pour l'ensemble des CPAS du pays. Il est réparti entre les CPAS afin que ceux-ci puissent répercuter ces aides de première nécessité sur la population la plus précarisée.

La Région wallonne a également apporté un financement complémentaire de 16 millions EUR aux CPAS (10,2 millions EUR via une dotation exceptionnelle au FSAS et 5,9 millions EUR via diverses subventions spécifiques pour couvrir certains surcoûts et soutenir le fonctionnement des CPAS dans le contexte de crise).

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Fonds	71	20	2,5%
Autres subsides	2.159	591	5,4%
Prestations	322	88	-0,3%
Produits financiers	0	0	-15,8%
Prélèvements	8	2	240,9%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	2.560	702	4,8%

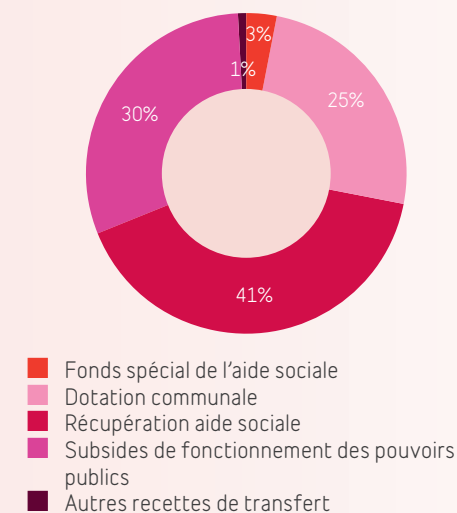
Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2021



Répartition des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention - Budgets 2021

	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Fonds spécial de l'aide sociale	20,3	2,5%
Dotation communale	153,0	4,1%
Récupération du revenu d'intégration sociale	192,8	6,1%
Récupération autres aides sociales	30,3	17,0%
Récupération des interventions pour frais divers	6,3	-1,3%
Récupération de l'aide sociale auprès des bénéficiaires	19,1	8,0%
Contributions des pouvoirs publics dans les frais de personnel	86,5	3,0%
Autres contributions des pouvoirs publics	98,8	5,4%
Autres recettes de transfert	4,7	-0,4%
TOTAL RECETTES DE TRANSFERT	611,7	5,3%

Répartition des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention - Budgets 2021





Évolution de la dotation communale

En cas d'insuffisance des ressources pour couvrir les dépenses relatives à leurs missions, la commune est tenue, en vertu de la loi organique des CPAS, de combler la différence par le biais d'une dotation.

La dotation communale s'élève en moyenne à 153 EUR par habitant⁽¹⁾ selon les budgets 2021, en croissance de 4,1% par rapport à 2020. Les différentes aides fédérales et régionales accordées dans le cadre de la crise sanitaire ont permis d'amortir l'impact sur l'évolution de la dotation communale.

Cette dernière présente toutefois d'importantes disparités selon les catégories socioéconomiques des communes et leur CPAS. Les progressions les plus importantes sont observées dans les grandes villes (+5,1%) et les communes fortement urbanisées (+5,0%) alors que l'évolution est quasi stable pour les communes résidentielles (+0,6%).

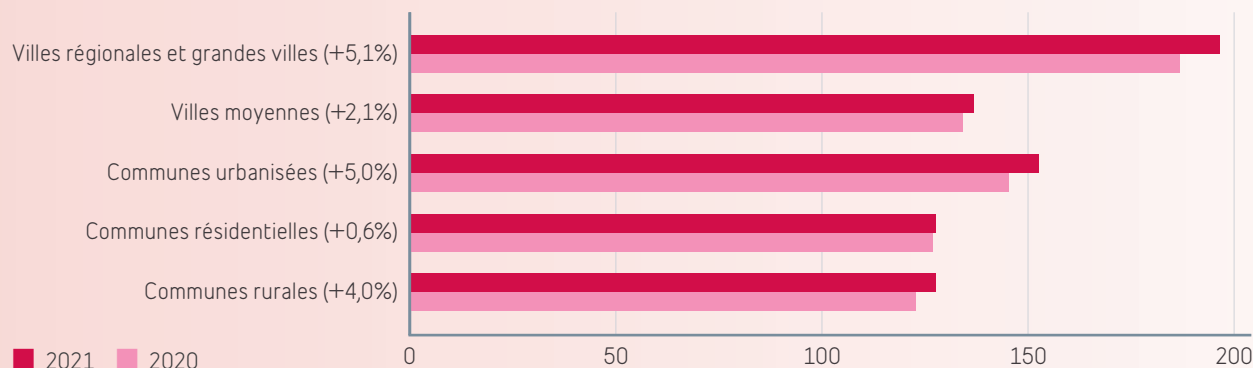
Investissements

Les investissements des CPAS progressent de manière significative pour la troisième année consécutive. Selon les budgets 2021, ils enregistrent une croissance de près de 7,6% pour s'établir à 202,2 millions EUR, soit 55,6 EUR par habitant. En 2020, les investissements des CPAS avaient déjà connu une progression de 20% dans les budgets initiaux, mais il est vraisemblable qu'une partie de projets d'investissement ait été reportée à la suite de la crise sanitaire.

Les investissements relatifs à la politique en faveur des personnes âgées (maisons de repos, résidences services...) représentent pratiquement la moitié des projets d'investissement des CPAS. Les progressions des investissements constatées en 2021 concernent cependant d'autres politiques (aides familiales, logements...).

(1) Ce chiffre diffère quelque peu de celui figurant dans les budgets communaux (153 EUR par habitant). Ce différentiel s'explique par une variation de la composition de l'échantillon.

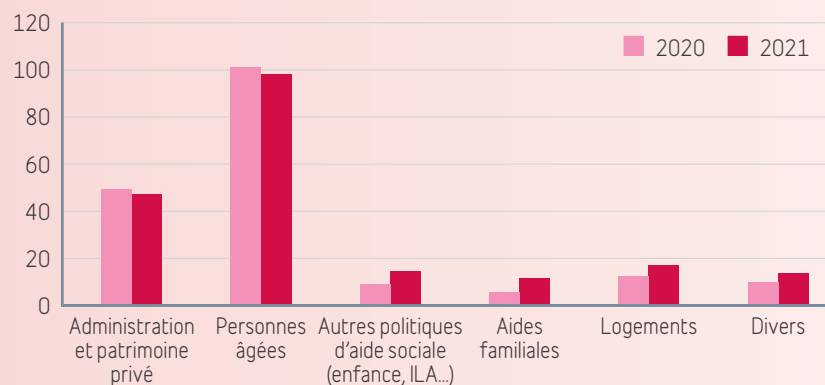
Dotation communale selon les catégories socioéconomiques des communes – Budgets 2020 et 2021
(en EUR/hab.)



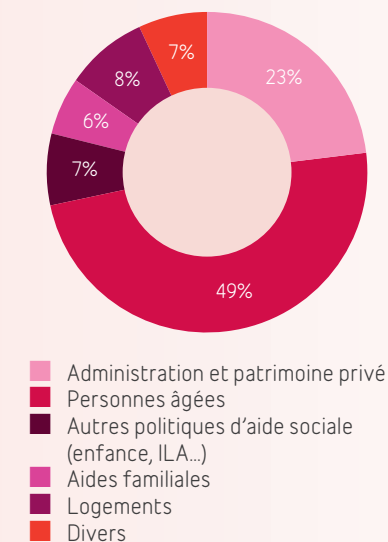
Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p.r. à 2020)
Investissements	199,7	55,0	13,2%
Transferts (subsidés en capital)	2,4	0,7	-58,4%
Dette (remboursements anticipés, participations)	0,1	0,0	-98,3%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	202,2	55,6	7,6%

Évolution des investissements par affectation – Budgets 2020 et 2021



Répartition des investissements selon les affectations – Budgets 2021





Les provinces wallonnes

Dépenses ordinaires

Selon les budgets 2021, les dépenses ordinaires des provinces wallonnes s'établissent à 1.091 millions EUR, soit 299 EUR par habitant, et enregistrent une progression de 5,7% par rapport à 2020.

Outre les effets de la crise sanitaire, les budgets finaux 2020 et initiaux 2021 des provinces wallonnes ont été fortement impactés par la réforme du financement des zones de secours décidée par le Gouvernement wallon et prévoyant la reprise partielle et progressive des dotations communales aux zones de secours par l'échelon provincial (à concurrence de 60% en 2024).

Au niveau des budgets 2021, cette prise en charge se traduit par une progression de près de 60% des dépenses de transfert, alors que les dépenses de personnel et de fonctionnement connaissent une évolution très maîtrisée.

Les dépenses de personnel représentent 64% des dépenses ordinaires, soit une proportion nettement supérieure à celle observée dans les communes (40%).

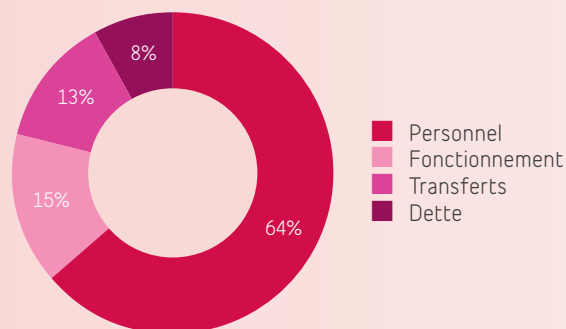
Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des administrations provinciales wallonnes s'élève fin 2020 à 9.726 équivalents temps plein (ETP), en léger recul de -0,7% par rapport à l'année précédente. Comme pour les communes, les départs du personnel statutaire (-1,0%) n'ont pas été compensés par l'engagement de nouveaux contractuels.

Contrairement aux autres catégories d'administrations locales, la part du personnel statutaire reste cependant très majoritaire (63,0% fin 2020) au sein des provinces.

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Personnel	696,3	191,0	0,7%
Fonctionnement	165,9	45,5	1,5%
Transferts	141,3	38,8	59,1%
Dette	87,7	24,1	-0,6%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	1.091,2	299,3	5,7%

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2020



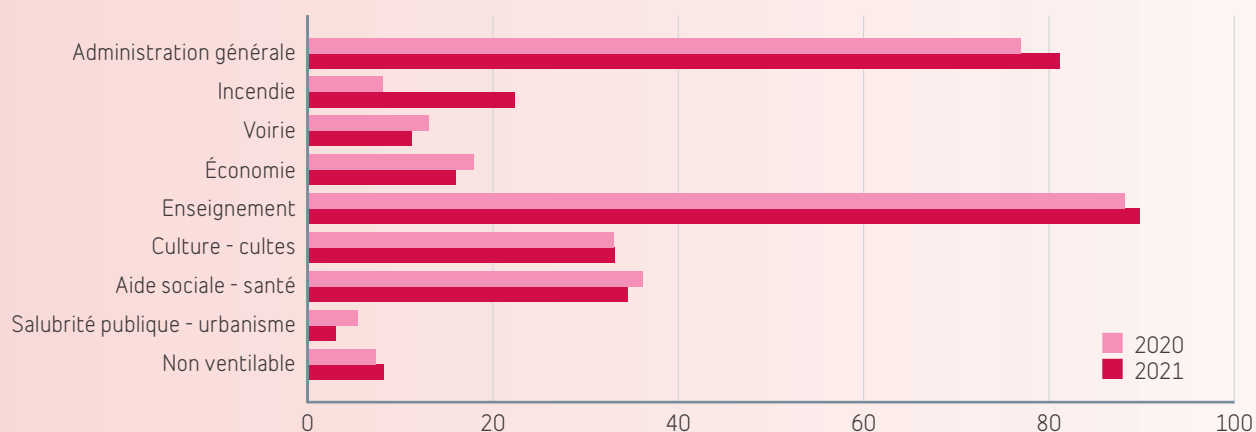


Les principales rubriques de dépenses des provinces sont l'administration (81,2 EUR par habitant), l'enseignement (89,8 EUR par habitant) et dans une moindre mesure la culture (33,2 EUR par habitant) et l'aide sociale et la santé (34,6 EUR par habitant).

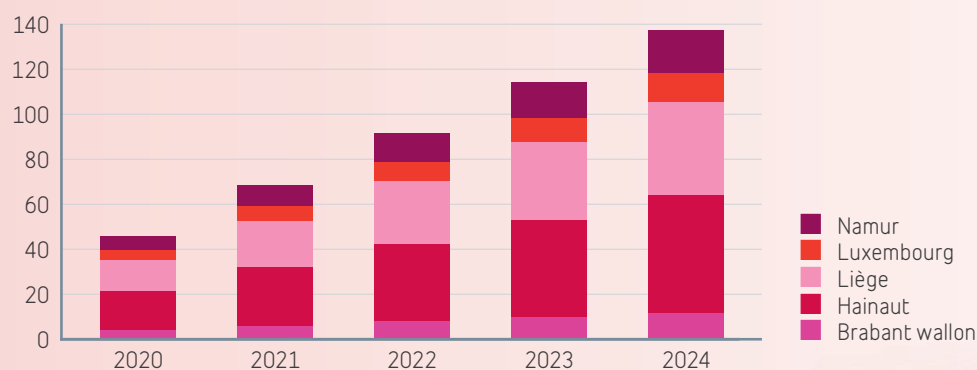
Ces priorités budgétaires peuvent toutefois varier sensiblement d'une province à l'autre.

Selon les budgets 2021, les provinces wallonnes interviennent à concurrence de 73,2 millions EUR, soit 20,1 EUR par habitant, **en faveur des zones de secours** (contre 14,5 millions EUR seulement dans les budgets initiaux 2020). Ces interventions seront amenées à progresser encore de manière significative au cours de ces prochaines années en raison de la décision du Gouvernement adoptée en application de la Déclaration de Politique Régionale prévoyant une reprise progressive du financement des zones de secours d'ici la fin de la législature (de 39 millions EUR en 2020 à 118 millions EUR en 2024).

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe fonctionnel - Budgets 2020 et 2021 (en EUR/hab.)



Évolution de la reprise progressive du financement des zones de secours par les provinces⁽¹⁾



(1) Estimation sur la base de la circulaire de la Région wallonne du 17 juillet 2020 à destination des provinces.



Recettes ordinaires

Les provinces peuvent tabler en 2021 sur une progression relativement soutenue des recettes ordinaires de 4,7%, soit un taux légèrement inférieur aux dépenses, ce qui permet de préserver en grande partie l'équilibre à l'exercice propre (cf. *infra*).

Outre une croissance de plus de 3% du précompte immobilier, les provinces wallonnes peuvent tabler sur une progression de subsides régionaux (notamment un soutien régional de 7,5 millions EUR dans le cadre de la réforme du financement des zones de secours, et d'une révision à la hausse des deux principales compensations fiscales relatives au précompte immobilier)⁽¹⁾.

Recettes fiscales

Les recettes fiscales (principalement la taxe additionnelle au précompte immobilier) contribuent à plus de 60% au financement ordinaire des provinces wallonnes.

Les taxes spécifiquement provinciales, indépendantes des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la province se charge elle-même du recouvrement, ne représentent plus que 2% du produit de la fiscalité provinciale.

Le taux moyen de la taxe additionnelle au précompte immobilier (nombre de centimes additionnels) s'élève à 1.652 centimes pour les provinces wallonnes. Ce taux est inchangé depuis plusieurs années. À l'instar des communes (cf. *supra*), ce taux ainsi que le rendement de 100 centimes par habitant présentent d'importantes disparités selon les provinces.

(1) À savoir le complément régional (anciennement appelé «compensation Plan Marshall») et la compensation relative à la forfaitisation des réductions de précompte immobilier.

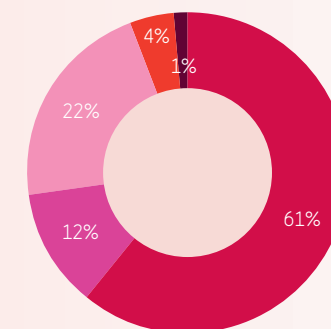
Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Fiscalité	668,6	183,4	3,3%
Fonds	131,3	36,0	2,3%
Autres subsides	237,3	65,1	11,5%
Prestations	48,2	13,2	2,0%
Produits financiers	13,3	3,6	-4,2%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	1.098,7	301,4	4,7%

Structure des recettes fiscales provinciales - Budgets 2021

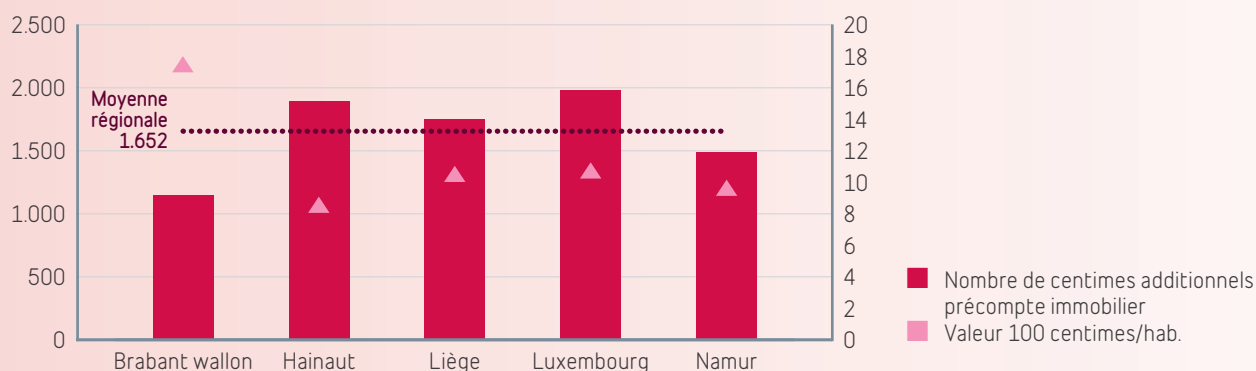
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Taxe additionnelle précompte immobilier	657,2	180,3	3,5%
Taxes provinciales	11,5	3,2	-6,3%
TOTAL RECETTES FISCALES	668,6	183,4	3,3%

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2021



- Fiscalité
- Fonds
- Autres subsides
- Prestations
- Produits financiers

Nombre de centimes additionnels provinciaux à la taxe au précompte immobilier et rendement de 100 centimes par habitant





Soldes

Les provinces wallonnes dégagent ensemble un léger boni de 7,6 millions EUR à l'exercice propre des budgets 2021, contre 17,7 millions EUR dans les budgets initiaux 2020. Le solde à l'exercice global reste stable légèrement en dessous de 40 millions EUR.

Investissements

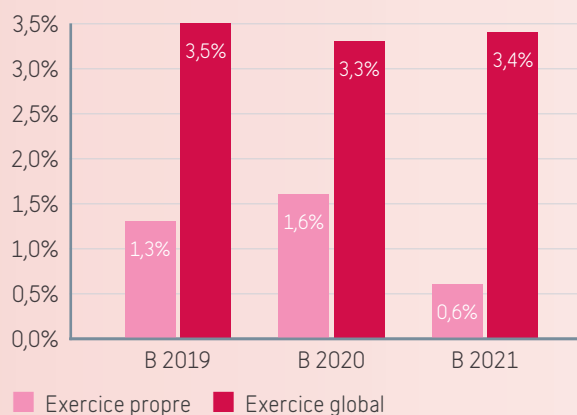
Alors que les projets d'investissement des provinces avaient déjà progressé de 12,1% dans les budgets initiaux en 2020, ils augmentent à nouveau de 8,4% en 2021. À l'instar des communes et des CPAS, il est toutefois vraisemblable qu'une partie de projets d'investissement initialement prévus en 2020 ait été reportée à la suite de la crise sanitaire.

Les principaux domaines d'investissement en 2021 sont l'enseignement (27%), la culture et les loisirs (26%) et l'administration générale (23%).

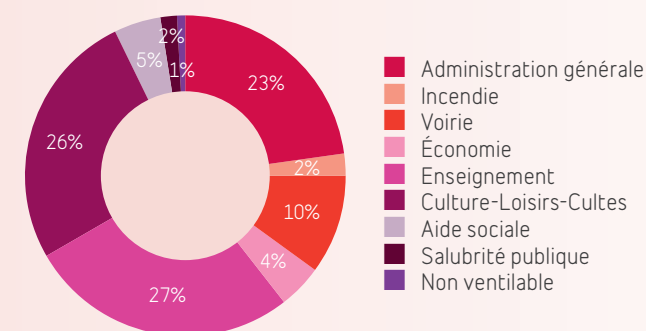
Composantes du solde ordinaire des communes wallonnes – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
EXERCICE PROPRE	7,6	2,1	0,6%
Exercices antérieurs	30,0	8,2	2,5%
Prélèvements	2,3	0,6	0,2%
EXERCICE GLOBAL	39,8	10,9	3,4%

Évolution des soldes (exercices propre et global) – Budgets 2019 - 2021 (en % des recettes ordinaires)



Répartition des dépenses extraordinaires selon les affectations – Budgets 2021



Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
Investissements	135,0	37,0	1,5%
Transferts (subsidés en capital)	11,9	3,3	-27,9%
Dette (remboursements anticipés, participations)	18,1	5,0	540,6%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	165,1	45,3	8,4%

